

Conseil Municipal du		12 février 2024	à		18h00
N°ordre	11		Titre	Budget Locations immobilières/Base de loisirs - Reprise anticipée du résultat 2023	
N° identifiant	2024-0008				
Rapporteur(s)	M. Robert ROCHAUD		PJ.	Fiche de résultats 2023 - budget Base de loisirs Budget annexe_Loc.immo_fiche de report 2023.pdf	
Date de la convocation	31/01/2024				
Président de séance	Mme Léonore MONCOND'HUY				
Secrétaire(s) de séance	Coralie BREUILLÉ-JEAN				
Membres en exercice	53				
Quorum	27				
Présents	42	<p>Mme Léonore MONCOND'HUY - Maire M. Stéphane ALLOUCH - Mme Élodie BONNAFOUS - Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN - Mme Ombelyne DAGICOUR - M. Vincent GATEL - Mme Élisabeth NAVEAU DIOP - Mme Hélène PAUMIER - M. Kentin PLINGUET - M. Charles REVERCHON-BILLOT - Mme Julie REYNARD - Mme Nathalie RIMBAULT-HÉRIGAULT - M. Robert ROCHAUD Adjoints M. Frankie ANGEBAULT - Mme Lisa BELLUCO - M. Bastien BERNELA - Mme Alexandra BESNARD - M. François BLANCHARD - M. Aurélien BOURDIER - M. Anthony BROTTIER - M. Didier DARGÈRE - Mme Laurence DAURY REIG - Mme Agnès DIONÉ - Mme Julie FONTAINE - M. Bouziane FOURKA - M. Aloïs GABORIT - Mme Carine GILLES - M. Abderrazak HALLOUMI - Mme Monique HERNANDEZ - Mme Solange LAOUDJAMAÏ - M. Didier LONGUEVILLE - Mme Zoé LORIOUX - - CHEVALIER - M. Laurent LUCAUD - Mme Myriam MARCIL - M. Christian MICHOT - M. Pierre NÉNEZ - M. Maxime PÉDEBOSCQ - Mme Clémence POURROY - M. Pierre RIGOLLET - M. Pierre-Étienne ROUET - M. Théo SAGET - Mme Claude THIBAUT Conseillers municipaux</p>			
Absents	2	<p>Mme Béatrice BEJANIN - M. Alain CLAEYS Conseillers municipaux</p>			

Mandats	9	<u>Mandants</u> Mme Samira BARRO-KONATÉ Mme Isabelle CHÉDANEAU M. Rafael DOS SANTOS CRUZ Mme Alexandra DUVAL M. Jean-Louis FOURCAUD M. Amir MISTRIH Mme Chantal NOCQUET Mme Sylvie SAP Mme Lucile VALLET	<u>Mandataires</u> Mme Coralie BREUILLÉ-JEAN M. Anthony BROTTIER Mme Hélène PAUMIER Mme Julie FONTAINE M. Robert ROCHAUD M. Théo SAGET M. Stéphane ALLOUCH M. Pierre-Étienne ROUET M. François BLANCHARD
---------	---	---	---

Observations	L'ordre des délibérations est le suivant : 1 à 42 Est sorti Didier LONGUEVILLE. Départ d'Alain CLAEYS.
--------------	--

Projet de délibération étudié par:	Commission Démocratie, citoyenneté et fonctionnement institutionnel
------------------------------------	---

Service référent	Direction Générale Adjointe Ressources Direction Finances
------------------	--

Conformément à l'article L. 2311-5 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les résultats sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du Compte Administratif.

Toutefois, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, affecter les résultats de manière anticipée lors du vote du Budget Primitif.

Cette reprise anticipée doit être justifiée :

- par une fiche de calcul du résultat prévisionnel établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable
- par le compte de gestion, s'il a pu être établi à cette date, ou une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget visé par le comptable
- par un état des restes à réaliser au 31 décembre 2023.

Ultérieurement, si le Compte Administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'Assemblée délibérante devra procéder à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche Décision modificative (DM) suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice 2024.

L'excédent éventuel de la section de fonctionnement est destiné à couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement (compte tenu des restes à réaliser). Le solde disponible peut être inscrit soit en section de fonctionnement, soit en section d'investissement.

Après examen de ce dossier, il vous est proposé, considérant l'état visé par le comptable public joint à la présente délibération :

- **de constater les résultats cumulés :**
 - o **de fonctionnement 2023 :** 4 833,23 €
 - o **d'investissement 2023 hors restes à réaliser :** 115 301,56 €
- **de retenir la proposition d'affectation suivante :**
 - o **la reprise du résultat positif de fonctionnement, au compte 002 en recettes de fonctionnement :** 4 833,23 €
 - o **la reprise du résultat positif de la section d'investissement, au compte 001 en recettes d'investissement :** 115 301,56 €

POUR	43		La Maire,
CONTRE	6	M. François BLANCHARD, M. Aurélien BOURDIER, M. Bouziane FOURKA, Mme Carine GILLES, Mme Monique HERNANDEZ, Mme Lucile VALLET.	Léonore MONCOND'HUY
Abstention	1	M. Abderrazak HALLOUMI.	Le Secrétaire,
Ne prend pas part au vote	1	M. Didier LONGUEVILLE.	Coralie BREUILLÉ-JEAN



RESULTAT DU VOTE	Adopté
-------------------------	--------

Mise en ligne le	19 février 2024		
Date de réception en préfecture	19 février 2024	Identifiant de télétransmission	086-218601946-20240212-184006-DE-1-1
Nomenclature Préfecture	7.1	Decisions budgetaires	

BUDGET ANNEXE LOCATIONS IMMOBILIERES

FICHE DE CALCUL DU RESULTAT 2023

SECTION D'INVESTISSEMENT

Total des titres	128 104,00
Total des mandats	156 216,45
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	-28 112,45
RESULTAT REPORTE	143 414,01
Résultat cumulé 2023	115 301,56
RAR recettes d'investissement	
RAR dépenses d'investissement	2 500,00
RESULTAT CUMULE D'INVESTISSEMENT	112 801,56

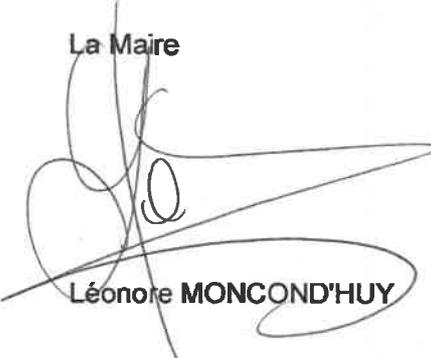
SECTION DE FONCTIONNEMENT

Total des titres	638 613,79
Total des mandats	749 660,08
RESULTAT DE L'EXERCICE 2023	-111 046,29
RESULTAT REPORTE	115 879,52
Résultat cumulé 2023	4 833,23
RESULTAT CUMULE DE FONCTIONNEMENT	4 833,23

MONTANT DE L' EXCEDENT GLOBAL

117 634,79

La Maire



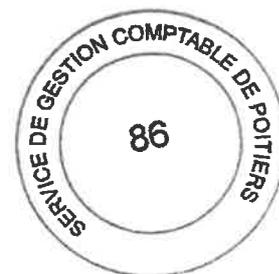
Léonore MONCOND'HUY

La Comptable Publique

Par délégation
L'Inspectrice Divisionnaire
des Finances Publiques
Adjointe



Aude ZARRI



L'article L2311 - 5 prévoit qu' "Entre la date limite de mandatement fixée au troisième alinéa de l'article L. 1612-11 et la date limite de vote des impositions locales prévue à l'article 1639 A du code général des impôts, le conseil municipal peut, au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son compte administratif, reporter de manière anticipée au budget le résultat de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ou le cas échéant l'excédent de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation.

Si le compte administratif fait apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante procède à leur régularisation et à la reprise du résultat dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et, en tout état de cause, avant la fin de l'exercice."

EDITION DES REPORTS (par nature)

Exercice : 2024

Budget : 4

Dépenses

Investissement

Imputations	Montant
165 Dépôts et cautionnements reçus	
68.3 Autres actions	2 500,00
Total article 165	2 500,00
Total des dépenses d'investissement	2 500,00

Restes à réaliser de l'exercice 2023, qui seront repris sur l'exercice 2024 en dépenses de la section d'investissement du budget Locations bases de loisirs de la ville, arrêtés à la somme de deux mille cinq cents euros.



(Signature)
Léonore MONCOND'HUY